

Corpus documentaire : le vote de la loi Veil

Doc.1 : le féminisme au XX^e siècle

« Les premiers mouvements féministes qui apparaissent dès la fin du XIX^e siècle concentrent leurs actions dans le domaine du travail et des droits civiques. A travail égal, salaire égal, revendiquent les ouvrières américaines et européennes qui commencent à créer leurs propres syndicats et à multiplier les grèves. Le second mot d'ordre des pionnières du siècle concerne la participation à la vie civique, qui passe d'abord par l'obtention du droit de vote. La lutte est longue pour l'obtenir. Modernité oblige c'est encore en Occident que naît, dans le sillage de 1968, la seconde génération du féminisme. L'heure est à la lutte du mouvement féministe pour le droit à la contraception et à l'avortement dans les nombreux pays où l'une ou l'autre sont interdits »

D'après Sophie Bessis, *cent ans de féminisme*, site www.unesco.org

Doc.2 : Le projet de loi adopté par le Conseil des Ministres, archives INA

<http://fresques.ina.fr/securite-sociale/fiche-media/Secuso00017/projet-de-loi-veil-sur-l-interruption-volontaire-de-grossesse.html>

Doc.3 : Le projet devant l'Assemblée Nationale

Le 26 novembre 1974, à 16 heures, la ministre de la Santé prend la parole dans une Assemblée pleine à craquer, composée de 481 hommes et seulement neuf femmes. Elle s'exprime en tant que "*ministre de la Santé, femme et non-parlementaire*". Dans un discours emblématique d'une trentaine de minutes, elle défend le projet de loi 1297, un texte censé durer cinq ans, qui autorise l'interruption volontaire de grossesse avant la dixième semaine. La voix est hachée, le ton ferme. "*Je voudrais vous faire partager une conviction de femmes – je m'excuse de le faire devant cette Assemblée constituée quasi-exclusivement d'hommes. Aucune femme ne recourt de gaieté de cœur à l'avortement. Il suffit d'écouter les femmes. C'est toujours un drame, cela restera toujours un drame*", lance Simone Veil, sous quelques applaudissements. Selon *Libération*, l'une des seules femmes de l'Assemblée, Hélène Missoffe, est la première à parler dans la foulée de la ministre. "*Se fermer les yeux, faire comme si le problème n'existait pas, est à la fois lâche, bête et stupide*", lance cette députée de droite, favorable au projet. Elle est suivie par les interventions de députés de gauche, pro-légalisation, mais circonspects quant aux modalités.

En fait, dès le premier jour, les attaques les plus virulentes proviennent d'une partie de la droite au pouvoir. A la tribune, Jean Foyer, ancien garde des Sceaux du général de Gaulle, donne le ton des longues heures de débat qui vont suivre : « *le temps n'est pas loin où nous connaissons en France ces 'avotirs', ces abattoirs où s'entassent des cadavres de petits hommes et que certains de mes collègues ont eu l'occasion de visiter à l'étranger.* ».

Le 28 novembre, après avoir écouté les interventions de 73 orateurs et suivi plus de 25 heures de débat, la ministre reprend finalement la parole. "*Il n'y a plus d'échappatoire. Le Parlement doit choisir et prendre ses responsabilités vis-à-vis du pays*", lance-t-elle aux députés. Commence alors une ultime nuit de bataille autour du vote des amendements. Le 29 novembre 1974, à 3h40 du matin, la loi est finalement votée par 284 voix contre 189.

D'après https://www.francetvinfo.fr/politique/simone-veil/recit-ces-exces-m-ont-servie-novembre-1974-l-intense-bataille-de-simone-veil-pour-la-depenalisation-de-l-avortement_2268733.html

Doc.4 : le projet de la loi devant le Sénat

A la tribune du Sénat (le 13 décembre 1974), Simone Veil défend de nouveau sa loi, nécessaire en raison de «*l'iniquité*» et «*l'inefficacité*» de la législation en vigueur sur l'avortement, selon la ministre, et de l'inégalité sociale des femmes devant une grossesse non désirée.

Pendant les débats, on entend notamment Jacques Henriot, fermement opposé au projet de loi : «*La femme est libre de disposer de son corps mais pas de l'embryon qu'elle porte, maillon de la grande chaîne de l'évolution.*» Après le vote du Sénat, le texte est étudié en deuxième lecture à l'Assemblée.

Source : http://www.liberation.fr/societe/2014/11/26/la-bataille-de-simone-veil-pour-le-droit-a-l-avortement_1149560

Doc.5 : Interview de Simone Veil avant la 2eme lecture du projet devant l'Assemblée Nationale le 19 décembre 1974

<https://www.youtube.com/watch?v=L-hJpK8km5o>

Doc.6 : La mise en place de la commission paritaire, décembre 1974

Le 17 décembre lors de l'élection de la commission paritaire qui doit harmoniser les décisions de l'Assemblée Nationale et du Sénat, l'opposition (favorable au projet de loi) est venue en nombre et barre la route aux adversaires de la loi, empêchant l'élection des députés Bolo, Foyer, Delalande et Chapel. La commission, qui compte quatorze membres, sept députés et sept sénateurs, est donc majoritairement constituée de partisans [...] de la loi. Elle revient alors sur les différents amendements restrictifs votés par les sénateurs et c'est un projet très semblable à celui adopté le 30 novembre qui est soumis de nouveau à l'Assemblée, le 19 décembre, et au Sénat, le 20 décembre. Cette fois-ci le ralliement des socialistes sonne le glas des opposants : par 155 voix contre 113 la loi est adoptée.

D'après Jacques Yves Le Naour et Catherine Valenti, *Histoire de l'avortement, XIX°-XX° siècles*, Seuil 2003

Doc.7 : les dernières étapes

Le Conseil Constitutionnel est saisi par 81 députés dès le 21 décembre 1974. Le 15 janvier 1975, le Conseil Constitutionnel déclare la loi conforme à la Constitution. Le 17 janvier 1975 la loi est signée ; elle est publiée au Journal Officiel du 18 janvier 1975.